

Quels guichets financiers pour les projets participatifs ?

Dominique DESCLAUX
INRAE - DipSO et UE Diascope

Diane LE HÉNAFF
INRAE - DipSO

Jacques LANÇON
CIRAD

Christophe ROTURIER
INRAE - DipSO

La charte des Sciences et Recherches participatives en France, signée par une trentaine d'établissements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, d'ONG et d'associations mentionne clairement, au chapitre « Conditions de réussite », que « *le succès des projets scientifiques participatifs suppose également des ressources et une mise en œuvre adaptées* ». Le premier paragraphe, intitulé « Gestion efficace et opportune des ressources », rappelle que « la disponibilité de ressources humaines et financières ainsi que, dans de nombreux cas, d'équipements et infrastructures est déterminante pour le déploiement des projets scientifiques participatifs. Différents leviers permettent de favoriser cette disponibilité : une gestion adaptée et pérenne des ressources, la recherche de financements publics et privés alternatifs, ou encore la mise en commun de moyens entre différentes parties prenantes ». Cet article propose de détailler chacun de ces leviers.

Lors d'un sondage réalisé à l'occasion d'un Forum Science en 2016¹, la responsable des sciences participatives de la fondation Hulot rappelle que : « ce n'est pas gratuit d'animer des programmes, de recueillir des données solides ». Parmi les personnes ayant répondu à ce sondage, 57 % considèrent pourtant que la participation des citoyens pourrait « compenser la baisse de crédits alloués à la recherche scientifique ». Le financement fait partie intégrante d'un projet participatif. L'importance accordée à ce financement varie selon la nature des projets et les modalités de participation des acteurs non académiques. Néanmoins, rappelons ici, en guise de préambule et de mise en garde, qu'il ne faudrait pas imaginer la science participative comme un moyen de faire de la recherche à faible coût !

Quelques sources de financement pour vos projets

Les « guichets » classiques régionaux, nationaux et Européens de financement de la recherche n'intègrent le terme « participatif » dans leur appel à projets que depuis relativement récemment, mais on constate actuellement qu'un nombre croissant d'appels à projets (AAP) incitent au participatif.

Les Régions : pionnières du financement des recherches participatives

→ Des incitations régulières au partenariat chercheur-citoyens

Il semblerait que les appels à projets régionaux « obligeant » au participatif se soient inspirés du programme canadien ARUC « Alliances

¹ https://www.lemonde.fr/sciences/article/2016/05/23/les-francais-prets-a-participer-a-la-recherche_4924875_1650684.html

de Recherche Université – Communauté ». Ce programme, lancé en 1999 au Canada par le Conseil de Recherche en Sciences sociales et humaines, aurait fait des émules en Île-de-France (dispositif « partenariats institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation », les PICRI dont les appels à projets se sont succédés entre 2005 et 2015), Nord-Pas-de-Calais (programme « chercheurs - citoyens »- 5^e appel à Projets lancé en 2015) et Bretagne (appel à projets ASOSC- Appropriation sociale des sciences de 2006 à 2014). Aujourd'hui, la plupart des régions deviennent des acteurs de la recherche participative en finançant des appels à projets qui doivent être construits en partenariat entre des laboratoires universitaires et des associations de la société civile (par exemple l'appel à Projet « Recherche et Société(s) 2020 » de la région Occitanie²).

➔ **Les dispositifs PSDR « Pour et Sur le Développement Régional » désormais nommé TETRAE**

Initié en 1993 par l'INRA et Irstea, les programmes PSDR visaient à produire des connaissances scientifiques sur le développement régional mais aussi des outils d'aide à la réflexion et à la décision pour les personnes en charge du développement (agents de développement, élus territoriaux, professionnels...). Quatorze régions étaient impliquées dans le dernier programme PSDR4 (2014-2018). Le financement est assuré à 50 % par le Conseil Régional et à 50 % par INRAE et le CIRAD dans les régions où ces instituts sont présents.

À la différence des appels à projets PSDR, la toute récente note de cadrage de TETRAE « Transition en Territoires de l'Agriculture, de l'alimentation et l'environnement » mentionne explicitement le mot « participatif » dans son titre et explique que « ce nouveau programme est un programme de recherche participative. Il ambitionne une ouverture large au monde socio-économique dans les pratiques de recherche. Fondées sur les concepts **d'innovation ouverte, d'agroliving labs et de recherche participative**, ces pratiques sont basées sur une recherche partenariale intégrant la

prise en compte des attentes et une implication renforcée de la société civile afin de répondre aux enjeux de transition. Les dispositifs de recherche sont ainsi **co-construits avec les usagers de la chaîne de valeur jusqu'aux consommateurs et habitants** des territoires ».

Des Appels à projets émanant de Maison des Sciences ou d'universités en régions

Après la première édition de 2019, l'université de Lille s'associe à la Boutique des Sciences et renouvelle son Appel à Manifestation d'Intérêt "Recherche Participative" 2020 via la Maison européenne des sciences de l'homme et de la société - Lille³. La nouvelle Université de Paris et ses partenaires au sein de Sorbonne Paris Cité, souhaitant « s'impliquer dans cette nouvelle dynamique qui contribue à renforcer le lien entre l'Université et la société et à renouer un lien de confiance entre les acteurs de la recherche et les citoyen·ne·s », lance en 2020 un appel à projet Science et Recherche Participative⁴. Chaque année, l'université de Strasbourg finance quelques projets participatifs déposés par des chercheurs de l'université. En Occitanie, la Maison des Sciences de l'Homme SUD (MSH SUD) propose aux chercheurs de toutes disciplines, Sciences Humaines et Sociales et autres sciences, et à leurs partenaires non-académiques, un accompagnement matériel, humain et financier, afin de les aider à développer leurs recherches et à favoriser le dialogue entre scientifiques, entreprises, associations, citoyens et élus, autour des impacts sociétaux des sciences et des techniques. La MSH SUD organise, pour cela, des appels à projets afin de soutenir, chaque année, plusieurs équipes-projets interdisciplinaires sélectionnés par son conseil scientifique⁵. Agropolis fondation qui rassemble 42 unités de recherche localisées à Montpellier et dans ses environs, mais également à la Réunion, propose régulièrement des AAP dont le coordinateur doit appartenir à une des équipes locales. Le dernier en date faisant explicitement référence aux approches participatives est celui de 2020

2 <https://www.laregion.fr/Appel-a-projets-Recherche-et-Societe-s-2020>

3 https://www.univ-lille.fr/actualites/detail-actualite/?tx_news_pi1%5Bnews%5D=2009&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=6c05b345b899f67cdf7d064dd25ac10a

4 <https://u-paris.fr/ami-science-et-recherche-participative/>

5 <https://www.mshsud.org/actualites/173-la-msh-sud-lance-son-aap-2019-2020>

« Climate change, biodiversity, food systems: Agriculture-Based Solutions »⁶.

Au Niveau national

→ Des propositions émanant des ministères

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation lance chaque année un appel à projets⁷ destiné aux associations œuvrant dans le champ des relations entre science et société. Les projets financés peuvent permettre à une association de financer son activité d'animation d'un collectif d'experts ou de citoyens dans le cadre d'un programme de recherche de type crowdsourcing, entre autres.

De 2009 à 2018, le programme REPERE⁸ - Réseau d'échange et de projets sur le pilotage de la recherche et l'expertise- lancé par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie visait à « comprendre et promouvoir, à partir d'un échantillon sélectionné de partenariats entre recherche et société civile, les formes de coopération qui, par leurs pratiques et leurs attendus, semblent les plus susceptibles de produire des connaissances adaptées aux besoins de la transition écologique et sociale et adoptées par la société ». Côté Inra, ce programme a entre autres permis de structurer une collaboration plus pérenne avec FNE - France-Nature-Environnement, notamment sur le thème de l'agroécologie⁹. Il a aussi permis, par exemple sur le programme 3SCED co-animé par l'Inra, de « produire une matière-connaissance commune, une envie commune, une mobilisation effective et une vraie capacité à décider en situation d'incertitude. Cette dynamique s'est concrétisée par une application sur le terrain avec une mobilisation de vignerons pour le changement »¹⁰.

Le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) est chargé, sous l'autorité du Premier ministre, du suivi du Grand plan d'investissement et de la mise en œuvre du Programme d'investissements d'ave-

nir (PIA). Ce programme vise à financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, afin d'accompagner les réformes structurelles et répondre à quatre défis majeurs de la France : la neutralité carbone, l'accès à l'emploi, la compétitivité par l'innovation et l'État numérique¹¹.

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse gère un appel à projet annuel permettant de financer des postes dits « Fonjep Recherche »¹², destinés à structurer dans la durée les liens entre les associations et le monde académique. Il reprend la proposition du Livre Blanc de la plateforme multi-acteurs ALLISS, concrétisant le besoin d'enrichir et d'élargir les politiques publiques de recherche et d'innovation, notamment au profit du monde associatif.

→ L'Agence Nationale de la Recherche - ANR

L'ANR a été jusqu'à récemment peu active sur ces thématiques de sciences et recherches participatives. Dans le cadre de la loi pour la programmation de la recherche (n°2020-1674 du 24 décembre 2020, il est inscrit que 1 % du budget de l'ANR sera consacré à la CSTI : la culture scientifique, technique et industrielle. Un premier appel à projet plus spécifique aux sciences participatives est prévu, en fin d'année 2021, par l'ANR.

→ ADEME : l'agence de la transition écologique

L'ADEME, opérateur en charge de l'innovation pour accélérer la transition écologique et environnementale, concentre son soutien sur des projets innovants portés par des entreprises dans les secteurs suivants : énergies renouvelables, efficacité énergétique et vecteurs énergétiques, stockage de l'énergie, réseaux électriques intelligents, bâtiment, industrie et agriculture écoefficientes, chimie verte, économie circulaire, eau, biodiversité, transports et mobilité durables (routiers, ferroviaires et maritimes). Parfois, le

6 <https://www.agropolis-fondation.fr/Climate-change-biodiversity-food-systems-Agriculture-based-solutions-372?lang=fr>

7 <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid157274/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid157274/appels-a-projets-2021-science-societe.html>

8 <http://www.programme-repere.fr/about/>

9 http://www.programme-repere.fr/wp-content/uploads/REPERE_Synthese_colloque_mai_2014.pdf

10 Le projet Repère 3SCED : sciences de la nature, sciences humaines et sociales et savoirs « profanes » co-construisent des connaissances pour le développement durable. Available from: https://www.researchgate.net/publication/283458810_Le_projet_Repere_3SCED_sciences_de_la_nature_sciences_humaines_et_sociales_et_savoirs_profanes_co-construisent_des_connaissances_pour_le_developpement_durable.

11 <https://www.gouvernement.fr/une-mission-investir-l-avenir>

12 <https://www.associations.gouv.fr/le-soutien-2021-aux-partenariats-de-recherche-des-associations.html>

SGPI (Secrétariat général pour l'investissement) délègue à certains opérateurs, comme l'ADEME, le lancement d'appels à projets dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, selon les thématiques retenues.

Depuis 2018, un dispositif de soutien à la recherche participative a vu le jour. Il s'agit de l'appel à projets de recherche CO3 « Co-Construction des Connaissances » dont les bailleurs sont l'ADEME, Fondation de France, Agropolis fondation, Fondation pour le Progrès de l'Homme Charles Léopold Mayer. En 2019, la fondation Daniel et Nina Carasso s'est jointe à l'AAP portant sur les mots clés suivants : recherche participative, transition écologique et solidaire, agroécologie, alimentation, écosystèmes, services écosystémiques, sols, santé, conditions environnementales, gestion intégrée, milieux anthropiques, milieux naturels¹³.

→ Les Fondations

Fondations de France : Associée au Groupement d'Intérêt Scientifique « Démocratie et Participation », elle lance également le premier Prix de la recherche participative. L'objectif est de valoriser des travaux de recherche, dont les premiers résultats permettent d'évaluer la manière dont s'articulent la production de connaissances et l'action mise en œuvre sur le terrain.

Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme (FPH) : Les moyens de cette fondation suisse proviennent des revenus du patrimoine légué par Charles Léopold Mayer (1881-1971), ingénieur chimiste, financier et humaniste. La FPH soutient, par ses dons, des mouvements et des organisations de la société civile dans leurs actions de plaidoyer en faveur d'une transition sociale et écologique. La fondation se consacre à l'accompagnement des acteurs du changement sur le long terme : renforcement des soutiens structurels aux organisations de la société civile, implication dans les réseaux de fondations pour une meilleure coordination des appuis.

Fondation Daniel et Nina Carasso : Créée en 2010, en hommage à Daniel Carasso, fondateur de Danone, et à son épouse Nina, la Fondation agit en France et en Espagne et se dit indépendante de toute société commerciale. Les porteurs de projet peuvent soumettre une demande de financement, dans le cadre de l'un des appels à

projets annuels, soit sur l'axe Alimentation Durable, soit sur l'axe Art Citoyen, et pour chaque pays d'intervention (France, Espagne).

Fondation d'entreprise Hermès : Elle explique vouloir « Soutenir les hommes dans leur relation aux écosystèmes. Accompagner des populations situées dans des écosystèmes fragiles, qui utilisent matières premières et ressources en recourant à des savoir-faire ancestraux. Et concentrer son action sur la sensibilisation et la formation à des pratiques durables, en matière de culture, d'élevage et de construction ». Elle soutient actuellement le projet de sciences participatives « Vigie-Nature École », destiné au public scolaire.

Fondation Louis Bonduelle : Après plus de 10 ans d'appels à projets et de soutien à la recherche, notamment via son Prix de Recherche Louis Bonduelle, cette Fondation a décidé de faire évoluer son financement vers un dispositif de soutien à la recherche participative. Son dernier appel à projet « Recherche participative pour une alimentation plus végétale » s'adresse à des équipes de recherche-association citoyenne. Et vise à financer des « projets se trouvant ainsi au plus proche des réalités de terrain et augmentant les chances d'impact positif sur le processus de changement d'habitudes alimentaires, si complexe et multifactoriel »¹⁴.

Fondation Groupama : Elle finance plutôt les projets en lien avec les maladies rares. Le projet « Balades solidaires », en juin 2019, a permis au projet CiTique de financer sa nouvelle application.

Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme : Depuis 2016, la Fondation pour la Nature et l'Homme et l'Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives à l'Environnement, réseau regroupant 80 associations réparties partout en France, proposent des actions très concrètes à destination des citoyens et des collectivités. Trois projets significatifs sont actuellement en cours : Mon Restau Responsable®, démarche visant à faire de la restauration collective un levier de transformation des pratiques agricoles et de la gouvernance alimentaire ; «Open», le premier portail internet grand public dédié aux programmes de sciences participatives en faveur de la biodiversité et «My Positive Impact», concours citoyen de valorisation des solutions pour le climat¹⁵.

¹³ <http://www.aap-rechercheshs.fr/contenu.php?page=aap&id=85>

¹⁴ <http://www.fondation-louisbonduelle.org/soumettre-votre-projet/>

¹⁵ <http://www.fondation-nature-homme.org/action/la-fnh-et-l-union-nationale-des-cpie-vous-invitent-decouvrir-les-sciences-participatives>

Au niveau Européen

Le Green Deal (Pacte Vert) est la nouvelle feuille de route de la CE pour rendre l'économie de l'UE plus durable. C'est le cadre politique général. La place du citoyen est mentionnée comme un préalable important à toute recherche. Il s'agit donc de co-construire les besoins à Horizon 2027 à travers des consultations de citoyens dans des ateliers participatifs et des appels à projet prenant en compte les « *citizen sciences* ». Le programme cadre de recherche européen Horizon Europe 2021-2027 propose des appels à projets dont certains incluent une dimension participative. On retrouve ces AAP dans les domaines concernant INRAE : Cluster 6 (CL6) : agriculture alimentation environnement, Cluster 5 (CL5) : énergie, climat et le sous-programme transversal : widening participation (WIDERA)

À travers le concept transversal de Recherche et Innovation Responsable (RRI)¹⁶, la Commission européenne souhaite, notamment, favoriser l'engagement des publics dans tous les projets de recherche et innovation qu'elle finance.

Au Niveau international

→ Belmont Forum

Créé en 2009, le Belmont Forum est un partenariat entre agences de financement, conseils scientifiques internationaux et consortiums régionaux. Ils proposent des appels à projets internationaux qui encouragent « la Recherche transdisciplinaire internationale apportant des connaissances pour comprendre, atténuer et s'adapter aux changements environnementaux mondiaux ». La transdisciplinarité est devenue un critère majeur pour la sélection, voire l'éligibilité, des projets soumis, et elle englobe la recherche participative, c'est-à-dire l'implication des porteurs d'enjeux dans la production des connaissances.

Tableau 1 Récapitulatif des sources de financement en fonction des types de projets participatifs

Source de financement	Dispositif	Types de projets participatifs		Qui peut être porteur du projet ?	
		Crowdsourcing	Recherche participative	Institut de recherche	Association
Régions		X	X	X	X
	MESRI	X	X		X
	ANR (automne 2021)	?	?	?	?
National	AAP CO3		X	X	X
	SGPI - PIA	X		X	
	Fonjep recherche		X (postes)		X
Fondations	Fondation de France	X	X	X	X
	FPH	X	X	X	X
	Daniel et Nina Carasso	X	X	X	X
	Hermès		X	X	X
	Nicolas Hulot	X			X
	Bonduelle	X			X
	Groupama	X		X	X
	BNP	X			
Europe	Horizon Europe		X	X	
	PEI Agri		X	X	
International	OSI	X			X
	Belmont forum		X	X	

¹⁶ Ce concept est utilisé par la Commission européenne depuis 2014 (date de début d'H2020); le document « initial » sur la RRI est la [déclaration de Rome](#). Ce n'est pas vraiment un critère d'évaluation en tant que tel des projets (les 3 critères sont : excellence scientifique, impact, qualité et efficacité de la mise en œuvre). La prise en compte de certains des aspects de la RRI est cependant valorisée dans cette évaluation. La Commission européenne appelle la RRI une « *Cross-cutting issue* » (comme l'Open Access, la coopération internationale...).

➔ **OSI : Objectif Sciences International**

Active sur tous les continents depuis 1992, cette ONG organise entre autres des Séjours de Recherches Participatives, en rapport avec le Développement Durable, le Climat ou les Droits de la Nature, dans de nombreuses langues (www.Voyages-Scientifiques.com), l'accompagnement dans leurs projets de Sciences Participatives de tous les gouvernements, ONG, Associations, Laboratoires publics ou privés qui désirent développer les Sciences Citoyennes à leur plus haut niveau, la formation continue de plus d'un millier d'Éducateurs et Éducatrices Scientifiques (<http://www.educateur-scientifique.com/>)

Les Points de vigilance

- Ces financements sur appel à projets ne sont pas plus pérennes que pour des projets non participatifs. Ils permettent la plupart du temps de financer un projet de 3 ans maximum, or, les projets participatifs sont souvent à long terme. En outre, les financements ne sont pas prévus pour permettre une certaine flexibilité et gestion adaptative au processus de recherche, et risquent de «verrouiller» les partenaires dans un cadre fixe d'activités énumérées dans la proposition de projet originale¹⁷. Il est toutefois acquis que les projets de recherche participatives sont souvent itératifs et ne doivent pas s'interdire de faire l'objet de réorientations assez fréquentes. Plus que des projets, il s'agit de processus appelés à évoluer au fur et à mesure que les capacités des participants se développent et que la communauté évolue.
 - L'idéal est de rechercher un financement pour une phase exploratoire initiale (9 à 12 mois), au cours de laquelle les partenaires peuvent co-construire le projet, définir et reformuler plus précisément l'agenda de la recherche sur la base de leur analyse, discussion et étude de cadrage initiales communes. Cette possibilité est offerte par exemple dans le cadre du dispositif Co-Construction des connaissances pour la transition écologique et solidaire (CO3)¹⁸. Ce dispositif supporte, en effet, des projets dits « en émergence » qui permettent au collectif de recherche d'être soutenu financièrement dans cette phase de co-construction de la problématique de recherche, et donc en amont du projet de recherche. Ce dispositif prévoit également une indemnisation des associations, pour permettre la participation de leurs membres aux activités transverses non financées dans le cadre des projets¹⁹.
- Dans les projets de recherche participatifs, la participation prend du temps (voir l'article sur le temps dans ce numéro spécial), et souvent la programmation du budget échoue à prendre en compte cette composante à son juste niveau. Le processus participatif requiert de nombreuses visites sur le terrain et nécessite un budget dédié à cela. Il a été remarqué que le budget est en général dépensé plus lentement et plus tardivement que dans les projets conventionnels.
 - Il peut être difficile, pour des associations ou des structures citoyennes, de justifier une part d'autofinancement.
 - Les pesanteurs administratives sont souvent fortes (en matière notamment d'octroi de financement et de distribution entre les structures partenaires) et n'incitent pas ces mêmes associations à être partenaires de tels programmes de recherche.
 - La tentation est de rechercher différentes sources de financement. Mais il faut dans ce cas être très efficace dans la gestion scientifique, financière et administrative de chaque projet.
 - Attention à partager équitablement la reconnaissance et les financements avec les éventuelles structures de médiation engagées²⁰.
 - Prévoir un plan de financement qui puisse évoluer au cours du projet, par étapes.

Pourquoi pas un financement participatif ou alternatif pour des projets participatifs ?

Le principe du financement participatif et communautaire est très ancien ! On peut imaginer la contribution des villageois aux siècles passés pour construire les églises au centre de leur village. Contribution volontaire ou contribution obligatoire via les impôts ou dîmes prélevés à l'époque par les seigneurs ou le clergé. Signe d'amitié entre deux nations, la Statue de la Liberté a été en partie financée par souscription publique en 1875. Près de 100 000 Français prirent part au projet, pour un montant total de 400 000 francs collectés. Plus récemment, les dons pour la reconstruction de Notre Dame de Paris, suite à l'incendie en 2019, ont été bien plus importants qu'attendus !

17 <https://pubs.iied.org/pdfs/14611IIED.pdf>

18 Ce dispositif de soutien à la recherche participative est porté par l'ADEME, la Fondation de France, Agropolis Fondation, la Fondation Daniel & Nina Carasso et la fondation Charles Léopold Mayer – FPH.

19 <https://sciencescitoyennes.org/note-tiers-veilleur/>

20 Houllier F. and J.-B. Merilhou-Goudard (2016) Les sciences participatives en France : État des lieux, bonnes pratiques et recommandations. Paris, Mission Sciences participatives Rapport pour le MENESP, 123 p.

Faire appel à une communauté pour soutenir le développement d'un projet n'est donc pas une idée révolutionnaire. C'est l'association de cette pratique ancienne à la modernité permise par les nouvelles technologies qui l'est. À la différence des marchés financiers réglementés, les flux financiers via les plateformes de crowdfunding par exemple sont beaucoup moins impersonnels et peuvent engendrer des relations humaines et entrepreneuriales riches²¹.

On parle généralement de finance alternative pour parler des solutions de financement qui ne correspondent pas au système bancaire traditionnel. On peut ainsi regrouper sous ce terme les dispositifs suivants : le financement participatif aussi appelé crowdfunding, les cagnottes en ligne, les prêts entre particuliers, les prêts alternatifs aux entreprises, les systèmes de micro-dons et certains micro-crédits.

Quelques exemples sont intéressants à consulter dans le domaine des banques éthiques (La Nef), des circuits-courts financiers (Les CIGALES, CLEFE), de la finance Participative (Babyloan), des monnaies sociales et complémentaires (Le Sol), des Fonds solidaires (Fonds de Dotation Solidaires, Fonds d'Amorçage).

Ces divers exemples sont des composantes de l'économie sociale et solidaire (ESS) et se structurent autour de valeurs telles que la gouvernance démocratique, la non (ou très limitée) lucrativité, la finalité sociale ou sociétale et l'ancrage territorial, et revendiquent fortement une approche participative. Ainsi, les circuits-courts de l'ESS obéissent à ces critères en facilitant la création de liens sociaux et la pratique de la coopération, en positionnant la notion de transparence entre acteurs au même niveau que celle d'équité, de juste prix et de juste répartition, en développant des dynamiques participatives et en prônant une démarche d'éducation populaire²².

Nota bene : La pratique du crowdfunding est encadrée à INRAE par la note de service n°2019-59 « Procédures relatives aux traitements liés aux libéralités au profit de l'INRA ».

Quels types de dépenses ne pas négliger ?

Dans les projets de recherche académiques, les partenaires sont des structures dont le fonctionnement est sensiblement similaire. Dans les projets participatifs, les partenaires peuvent également compter parmi des associations, des agriculteurs, des collectifs citoyens, des structures publiques territoriales. Ces différences appellent

une nécessaire réflexion sur la répartition des activités et des financements associés.

Dans le cas d'un projet de crowdsourcing par exemple, le développement, mais également la maintenance sur le long cours de l'application technique de collecte des données, sont des postes budgétaires très lourds. Qui s'en chargera ? Les possibilités de financement listées ci-après peuvent déterminer la structure qui prendra en charge cette activité. Pour exemple, dans le projet CiTique, c'est le CPIE de Champenoux qui s'occupe de cette activité et qui a obtenu un financement spécifique d'une fondation.

Dans tous les projets participatifs, la dimension « animation » est importante car elle permet l'échange avec les personnes impliquées, qui sera le terreau pour la recherche. Pour les projets de crowdsourcing, l'animation permettra d'interagir et former les participants, afin de collecter des données de qualité et de maintenir la motivation sur la durée. Toutes ces activités ont un coût qu'il est important de bien identifier au moment de la conception du projet.

Le financement des différents partenaires n'est jamais neutre. Il crée des relations privilégiées entre le projet et le bailleur, et une forme de tutelle, fût-elle bienveillante. Il peut aussi créer des tensions au sein du projet si la répartition du budget ne paraît pas équitable. Ainsi, il a déjà été observé que des participants à un projet participatif cristallisent les tensions sur la question du financement, surtout s'ils n'ont pas été pleinement associés en amont à la définition des objectifs du projet ... et à une juste répartition des ressources nécessaires pour les atteindre. Plus précisément, la recherche de financement des projets participatifs se fait généralement après la phase de construction du partenariat et de co-construction du projet précisant les objectifs, les méthodes employées et les ressources nécessaires. La question à se poser dès cette phase est donc : Que faut-il financer : des outils, infrastructures, équipements, fonctionnement, formations, personnels ?

Concernant le personnel, il est nécessaire de prendre en compte la rémunération des personnes qui fournissent expertise et force de travail et celles qui sont chargées de la facilitation si cette fonction s'avère pertinente. En effet, sur ce type de projet, il peut être nécessaire de mobiliser, par exemple, des prestataires extérieurs jouant des fonctions de médiateurs ou facilitateurs. On peut même imaginer un financement visant à renforcer des organisations locales, des groupes d'apprentissage ou

21 <https://sowefund.com/guide-crowdfunding/histoire-crowdfunding-enjeux-actualites-du-secteur>

22 <http://www.cress-aura.org/sites/default/files/lelabo-circuits-courts-v29-2.pdf>

des plateformes qui favoriseraient la coopération, l'apprentissage pour le changement et l'action collective²³.

De même, certains acteurs, comme par exemple l'association Sciences Citoyennes, demandent que des fonds suffisants soient affectés à l'élaboration d'accords sur des moyens respectueux et équitables de travailler avec les partenaires, impliquant le dialogue et le consentement préalable donné en connaissance de cause. Ils rajoutent que les projets qui adoptent des codes d'éthique de la recherche clairs devraient être favorisés.

Un autre point à ne pas oublier ou sous-estimer dans le cadre de projets européens ou internationaux : les financements à allouer à la traduction et à la communication interculturelle, car tous les partenaires d'un projet participatifs ne maîtrisent pas forcément l'anglais.

La répartition des financements au sein des projets participatifs

Les premiers projets en France de recherche participative étaient essentiellement basés sur le bénévolat des non-chercheurs. Or, ces derniers, notamment lorsqu'ils sont agriculteurs ou artisans, et parce qu'ils sont de plus en plus impliqués, voire sollicités, dans des projets de recherches participatives, expriment régulièrement des difficultés à participer aux nombreuses réunions et activités inhérentes aux projets participatifs, sans compensation du temps qu'ils passent.

Un revenu minimum garanti pour tout participant à un projet de SRP ?

Certaines associations revendiquent un « revenu minimum garanti et inconditionnel » et insistent sur le fait qu'il « est nécessaire pour récompenser les agriculteurs pour leurs contributions : connaissances, compétences, temps, compétence communicative et autres formes de créativité humaine exprimées dans la co-construction des connaissances et des innovations ». Ceci est tout de même à discuter au cas par cas. De fameux exemples sont issus de projets menés dans différents pays d'Afrique où des associations ont revendiqué, pour les agriculteurs des villages impliqués dans les projets participatifs, des « per diem » comparables à ceux des chercheurs du CIRAD. Au Mali, l'enrichissement soudain de certains agriculteurs a suscité des jalousies et pu générer

des impacts sociaux forts ! Parmi eux, citons la polygamie qui devenait possible avec des revenus plus aisés...

Le risque d'une « ubérisation » de la science ?

Le sondage réalisé à l'occasion d'un Forum Science¹ indique qu'un tiers des sondés souhaiteraient recevoir une indemnité financière en échange de leur participation à un programme de recherche. Dans l'article du Monde qui présentait ces résultats¹, la responsable des sciences participatives de la Fondation Hulot était citée : « Il ne faudrait pas s'orienter vers une "ubérisation" de la science qui poserait vraiment question ». Une quarantaine de structures associatives engagées dans les sciences participatives, et qui étaient associées à l'élaboration de la charte sur les SRP, souhaitaient que le principe du bénévolat y soit explicité. François Houllier, à l'époque PDG de l'INRA, était également interrogé par le journaliste du Monde : « Il faudrait rester dans un registre bénévole, sinon il pourrait y avoir des effets non maîtrisables », sur la qualité des données par exemple, voire sur l'emploi scientifique. Dans le paragraphe de la charte consacré aux « Principes déontologiques et d'intégrité scientifique », le discours est toutefois beaucoup plus modéré sur la « juste reconnaissance de chaque partie prenante ». Il est écrit « une juste reconnaissance et une juste valorisation des apports de chaque partie prenante sont recherchées. L'engagement des scientifiques dans des travaux scientifiques participatifs et notamment dans leur animation est pris en compte, au même titre que toute autre activité scientifique, dans leur évaluation et leur évolution de carrière. La reconnaissance des acteurs non scientifiques professionnels peut prendre des formes diverses, clairement établies dès la mise en place du projet. En particulier, les publications scientifiques et les autres productions issues des projets mentionnent clairement la contribution des différents acteurs ». Cela laisse la place à un grand nombre d'interprétations sur ces fameuses « formes diverses » !

Des questions en suspens...

Le temps de la co-construction, de la participation et du co-apprentissage sont structurellement longs dans ce type de projets et projettent l'ensemble des acteurs dans le temps de l'Aïon, c'est-à-dire celui de la durabilité²⁴.

23 Millot G., Neubauer C., Sturup B., 2013. La recherche participative comme mode de production de savoirs - Un état des lieux des pratiques en France - https://sciencescitoyennes.org/wp-content/uploads/2013/05/FSC-recherche_participative-FdF.pdf.

24 Cf. article de D. Desclaux sur le temps dans ce numéro.

Il s'agit dès lors d'envisager un projet participatif sur le long terme, avec des financements de court terme. Il s'agit aussi de financer des projets qui fonctionnent de manière dynamique, plastique et agile avec des questions qui évoluent au fil du processus. Comment trouver un financement en adéquation avec la flexibilité requise ? Dans son rapport sur les recherches participatives à destination de la Fondation de France²³, l'association Sciences Citoyennes insiste sur le point que les financements devraient passer d'un modèle de cadre logique et rigide à une approche de processus d'apprentissage ouverte.

En attendant, le conseil à donner aux porteurs de projets est de diversifier les guichets, qui vont être de plus en plus nombreux à inciter aux démarches participatives en recherche. ■